

Bureau du 28 novembre 2005

Décision n° B-2005-3750

objet : **Achat de la réalisation et de la diffusion sur TLM de 11 émissions intitulées Grand Lyon avec vous - Autorisation de signer le marché négocié sans mise en concurrence avec la société Publiprint Province n° 1**

service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine mène une politique d'information des habitants qui vise à rapprocher la population de l'institution communautaire. L'enjeu est de mieux informer sur les services rendus par la collectivité et de permettre aux habitants de mieux connaître et de mieux comprendre son fonctionnement.

C'est à partir d'une bonne information et d'une meilleure connaissance de l'institution que l'usager participera davantage à la vie de l'agglomération.

La télévision est l'un des médias les plus performants dans la communication avec le public et le territoire du Grand Lyon a l'opportunité de disposer d'une télévision purement locale, à l'audience importante : TLM.

Ainsi, il s'agit d'acheter la réalisation et la diffusion de 11 émissions de 13 minutes, retraçant l'actualité de la Communauté urbaine pour un montant de 75 001,16 € TTC.

Le sommaire de l'émission Grand Lyon avec vous est élaboré par la direction de la communication de la Communauté urbaine, en relation avec le service de la rédaction de TLM.

L'émission est diffusée une semaine par mois, le lundi à 18 h 30 et rediffusée six fois dans la semaine, dont deux fois le week end.

Le marché est passé selon la forme d'un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence, la société Publiprint Province n° 1 étant la régie exclusive de TLM.

La commission permanente d'appel d'offres sur proposition de la personne responsable du marché, a attribué ce marché à ce prestataire le 4 novembre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour l'achat de la réalisation et de la diffusion de 11 émissions sur TLM intitulées Grand Lyon avec vous avec la société Publiprint Province n° 1 pour un montant de 75 001,16 € TTC, conformément aux articles 34 et 35-III-4° du code des marchés publics.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 623 100 - fonction 023.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,